

MAIRIE DE  
**CONDOM**



(à rappeler dans toute correspondance)

**DOSSIER N° PC 032 107 22 T1012**

Déposé le : 22/04/2022

Sur un terrain sis à : 633 Chemin de Goalard à Condom

Parcelle : 107 BL 228

Pour : Extension d'une maison d'habitation et abri  
voiture

**DESTINATAIRE**

Monsieur Serge Lacroix et Madame Nicole Lacroix  
633 Chemin de Goalard  
32100 Condom

**OBJET : Certificat de permis tacite délivré par le Maire au nom de la commune**

Le Maire au nom de la commune certifie que Monsieur Serge Lacroix et Madame Nicole Lacroix sont titulaires depuis le 22/06/2022 d'un permis de construire enregistré sous le numéro PC 032 107 22 T1012 pour le projet ci-dessus référencé.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.



A Condom, le 05/07/2022

Le Maire,

Pour le Maire  
et par délégation  
la première Adjointe,

Jean-François ROUSSE  
Françoise MARTINEZ

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.** A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux (Tribunal Administratif de Pau – 50, cours Lyautey 64010 PAU). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut également saisir d'un recours gracieux